



Eva de Vitray

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2023 / 2024

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

<b>PHOTO</b>	<b>DATE DE RÉCEPTION ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b> <small>CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</small>
	<b>INSCRIPTION ACCEPTÉE :</b> <input type="checkbox"/> <b>OUI</b> <input type="checkbox"/> <b>NON</b>

### NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

NOM ..... PRÉNOM .....

CLASSE SOUHAITÉE :     CP     CE1     CE2     CM1     CM2

### DÉMARCHES

Envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ou en main propre au secrétariat, le dossier de demande d'inscription complet à l'adresse suivante :

**GROUPE SCOLAIRE EVA DE VITRAY**  
 44 boulevard George Clemenceau  
 78200 Mantes-la-jolie

#### Documents à joindre obligatoirement au dossier :

- Deux enveloppes (petit format) timbrées, libellées à l'adresse du responsable légal,
- Les copies du livret d'évaluation de l'année en cours (à demander à l'école),
- Les frais de dossier par enfant : 75 euros, non remboursables (chèque à l'ordre de **AGEEMM**).

Tous les dossiers complets seront examinés par le pôle pédagogique du groupe scolaire.  
Des entretiens individuels seront organisés le **samedi 8 avril 2023**. Une réponse définitive vous parviendra au plus tard le **30 avril 2023**.

Une journée d'information sera organisée pour les parents désirant inscrire leur enfant le **samedi 11 mars 2023 à 14h00**.

**DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : SAMEDI 25 MARS 2023**

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

## L'ÉLÈVE

NOM ..... PRÉNOM .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE .....

ÉTABLISSEMENT ACTUEL (Nom, adresse et classe) .....

.....

## LES RESPONSABLES LÉGAUX

Renseigner obligatoirement toutes les informations.

<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE (précisez) .....	<input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> AUTRE (précisez) .....
NOM .....	NOM .....
PRÉNOM .....	PRÉNOM .....
ADRESSE .....	ADRESSE .....
.....	.....
.....	.....
TÉLÉPHONE 1 .....	TÉLÉPHONE 1 .....
TÉLÉPHONE 2 .....	TÉLÉPHONE 2 .....
COURRIEL .....	COURRIEL .....
PROFESSION .....	PROFESSION .....

## INFORMATIONS UTILES QUE VOUS SOUHAITEZ NOUS SIGNALER

.....  
 .....  
 .....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Adresse principale de l'élève (si différente de celle du responsable)

.....

.....

L'élève suit-il un traitement médical ?  OUI  NON

Si oui, lequel ? .....

Renseignements sur ses loisirs (sports pratiqués, théâtre, chant, ...) :

.....

A-t-il déjà suivi des cours de :  Coran  Éducation religieuse  Langue Arabe

Si oui, dans quel établissement ? .....

.....

Informations complémentaires (pouvant nous aider à mieux connaître votre enfant) :

.....

.....

.....

.....

Veillez, s'il vous plaît, préciser les raisons qui motivent l'inscription de votre enfant :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## FRAIS DE SCOLARITÉ

	CLASSES HORS CONTRAT : CE2, CM1, CM2	CLASSES SOUS CONTRAT : CP et CE1 (Avec la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)*	CLASSES SOUS CONTRAT : CP et CE1 (Sans la participation de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement)**
Frais annuels de scolarité	2010€	1640€	1640€
Frais pédagogiques obligatoires annuels (fournitures, livres, activités, sorties, fluides, ...)	300€	X	493€
Frais travaux et acquisitions des locaux (forfait annuel)	210€	210€	210€
<b>Total</b>	<b>2520€</b>	<b>1850€</b>	<b>2343€</b>

## FRAIS DE RESTAURATION

Les repas sont payants au prix annuel et forfaitaire de 720€.

Les inscriptions occasionnelles sont acceptées uniquement à titre exceptionnel. Le service cantine est mis en place pour les parents ayant une contrainte professionnelle et/ou géographique.

Votre enfant déjeunera-t-il à l'école ?  OUI  NON

\*Les communes du lieu de résidence des élèves ont l'obligation de participer aux dépenses du fonctionnement des classes élémentaires en contrat d'association pour les élèves scolarisés dans une autre commune, lorsqu'elles ne disposent pas des capacités d'accueil dans leurs propres écoles publiques, ou dans les 3 cas suivants :

- Lorsque les obligations professionnelles des parents leur imposent de scolariser leur enfant dans une autre commune, leur commune de résidence n'assurant pas la restauration et la garde des enfants,
- Lorsqu'un frère ou une sœur fréquente déjà un établissement scolaire de la même commune,
- Lorsque des raisons médicales le justifient.

\*\* Certaines communes choisissent de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat. Dans ce cas, les frais pédagogiques reviennent à la charge de la famille.

### Attestation sur l'honneur :

Je soussigné..... atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements donnés.

DATE :

SIGNATURES DES RESPONSABLES LÉGAUX :